



## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU MARDI 29 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf mars, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais, dûment convoqués le vingt-deux mars deux mille vingt-deux, se sont réunis au Malesherbois, sous la Présidence de Mme Delmira DAUVILLIERS.

**En exercice : 58**

**Présents : 41**

**Votants : 55**

**Étaient présents :** M. Beaudeau, M. Bercher, M. Berthelot Michel, Mme Berthelot Christine, M. Bougreau, M. Bonniez, M. Brichard, M. Bouteille, M. Catinat, M. Chanclud, M. Citron, Mme Couillaut, Mme Dauvilliers, M. Desbois, M. Douillot, M. Dujardin, M. Gainville, M. Gaurat, M. Gillet, M. Girard Jean-Paul, Mme Goffinet, M. Haby, Mme Herblot, M. Laroche, M. Léotard, Mme Lévy, M. Masson, M. Matignon, M. Nauleau, M. Nebout, Mme Pasquet, Mme Pelhate, M. Petiot, Mme Pommier Marie-Thérèse, Mme Ragobert, M. Rivière, Mme Saby, Mme Sonatore, M. Sureau, M. Thomas, M. Wera.

**Était excusé :** M. Volkringer.

**Étaient absents :** Mme Berthelot Heidi, M. Girard Claude,

**Pouvoirs :** Mme Ancile à Mme Dauvilliers, M. Bauer à M. Brichard, M. Barrier à M. Berthelot, M. Burleraux à Mme Herblot, M. Ciret à M. Laroche, M. Crissa à M. Gainville, M. Duverger à Mme Ragobert, M. Luche à Mme Ragobert, M. Mangeant à Mme Pasquet, Mme Marie à Mme Herblot, Mme Montebrun à Mme Dauvilliers, M. Pierron à Mme Pelhate, Mme Pommier Florence à M. Masson, M. Renucci à M. Nauleau.

François Matignon a été élu secrétaire de séance.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L. 5211-1 et L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

### RENDU COMPTE DES DECISIONS PRISES PAR LA PRESIDENTE

#### ❖ **Décision de la Présidente**

- 2022-05/ 03.02.2022 / Travaux de remise en état de l'embranchement et des paliers du Belvédère des Caillettes à Nibelle – Abandon de la procédure
- 2022-06/ 08.02.2022 / Demande de subvention DETR / DSIL 2022
- 2022-07/ 07.02.2022 / Appel à projet PDSAR 2022
- 2022-08/ 16.02.2022 / Elaboration d'un plan de circulation et de stationnement des communes du Malesherbois, Puiseaux et Beaune-la-Rolande, reconnues PVD – Abandon de la procédure pour cause d'infructuosité
- 2022-09/ 24.02.2022 / Demande de subvention – Contrat Régional de Solidarité Territoriale – Axe 22
- 2022-10/ 02.03.2022 / Appels à projet – Conférence des financeurs 2022
- 2022-11/ 02.03.2022 / Appels à projet REAAP 2022
- 2022-12/ 04.03.2022 / Convention de formation pour les élus avec la société Forma ECO
- 2022-13/ 09.03.2022 / Contrat de prestation de service relatif à des analyses et assistance technique pour le restaurant scolaire de Puiseaux
- 2022-14/ 16.03.2022 / Avenant n°1 au marché de travaux de reprise de voirie rue de la Poterne à Malesherbes

*Le Conseil approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la précédente séance, le 1<sup>er</sup> février 2022.*

---

#### **1. 2022-12 – Habilitation de la CCPG aux Travaux d'Intérêt Général – TIG et accueil des « Tigistes »**

Le Conseil approuve, à la majorité (54 votes pour, 1 vote contre), la sollicitation auprès du Tribunal judiciaire d'Orléans l'inscription de la CCPG sur la liste des accueils de « Tigistes » et autorise la Présidente à entreprendre toutes les démarches afférentes à ce dispositif.

#### **2. 2022-13 – Validation du projet de construction d'une nouvelle école élémentaire et étude d'une cuisine centrale dans la commune Le Malesherbois**

Le Conseil valide, à la majorité (48 votes pour, 4 votes contre, 2 abstentions, 1 élu ne se prononce pas), le projet de construction d'une nouvelle école élémentaire avec étude, d'une cuisine centrale sur Le Malesherbois et approuve le programme fonctionnel, technique et environnemental du projet. Le Conseil fixe l'enveloppe financière prévisionnelle à 5 647 478 € HT (option cuisine) ou 5 002 749 € HT (option office).

*Sortie de M. Bonniez*

**3. 2022-14 – Signature d'un avenant tripartite pour le transfert à la CCPG du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'un groupe scolaire sur la commune Le Malesherbois**

Le Conseil approuve, à la majorité (52 votes pour, 1 vote contre, 1 abstention, 1 élu ne se prononce pas), les termes de l'avenant au marché public et précise que les modalités financières de ce transfert devront être réglées lors de la prochaine CLECT.

Retour de M. Bonniez

**4. 2022-15 – Détermination de la sectorisation des écoles du territoire de la CCPG**

Le Conseil adopte, à la majorité (51 votes pour, 1 vote contre, 3 élus ne se prononcent pas), la sectorisation telle que présentée et acte que cette sectorisation peut être modifiée, en raison de l'évolution de la natalité et de la dynamique de population du territoire.

**5. 2022-16 – Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022**

Le Conseil vote, à l'unanimité (51 votes pour, 4 élus ne se prononcent pas), les taux de fiscalité pour l'année 2022, comme suit :

- CFE : **21.52 %**,
- TF : **0.663 %**,
- TFNB : **2.26 %**.

**6. 2022-17 – Vote des taux de TEOM pour 2022**

Le Conseil vote, à l'unanimité (51 votes pour, 3 abstentions, 1 élu ne se prononce pas), les taux de TEOM pour l'année 2022, comme suit :

- **14,80 %** pour la zone 1 (14,97% en 2021),
- **15,22 %** pour la zone 2 (15,09% en 2021).

**7. 2022-18 – Révision libre de l'attribution de compensation des communes d'Auxy, Barville-en-Gâtinais, Beaune-la-Rolande, Egry, Gaubertin, Juranville, Saint-Loup-des-Vignes**

Le Conseil fixe, à l'unanimité (53 votes pour, 2 élus ne se prononcent pas), le montant des attributions de compensation ainsi que suit :

- Auxy : **56.65 €**,
- Barville-en-Gâtinais : - **14 961.29 €**,
- Beaune-la-Rolande : **324 084.11 €**,
- Egry : - **19 561.02 €**,
- Gaubertin : - **14 951.58 €**,
- Juranville : - **9 770.29 €**,
- Saint-Loup-des-Vignes : **50 772.35 €**.

**8. Révision libre de l'attribution de compensation de la commune de Lorcy**

Le Conseil reporte cette délibération à une séance ultérieure.

**9. 2022-19 – Révision libre de l'attribution de compensation des communes de Boiscommun, Montbarrois, Montliard**

Le Conseil fixe, à l'unanimité, le montant des attributions de compensation ainsi que suit :

- Boiscommun : - **90 408.35 €**,
- Montbarrois : - **27 959.73 €**,
- Montliard : - **26 710.47 €**.

**10. 2022-20 – Participation ASP (Section tennis) aux fluides et fournitures pour l'année 2021**

Le Conseil autorise, à l'unanimité, le remboursement par l'ASP Tennis, de 50 % des frais réglés par la CCPG au titre des fluides et fournitures, ainsi que suit :

- Pour l'année 2020 (14 313.77 + 262.85) x 50 % : **7 288.31 €**,
- Pour l'année 2021 (19 632.33 + 2 112.03) x 50 % : **10 872.18 €**.

### 11. 2022-21 – Demande de retrait de la Commune de Bordeaux-en-Gâtinais

Le Conseil réaffirme, à l'unanimité (53 votes pour, 1 abstention, 1 élu ne se prononce pas), son accord pour le retrait de la commune de Bordeaux-en-Gâtinais de la CCPG, au plus tôt à l'issue des procédures d'élaboration des PLUi du Beaunois et de la CC4V, et au mieux le 31 décembre 2022 pour un rattachement à la CC4V au 1<sup>e</sup> janvier 2023.

### 12. 2022-22 – Election d'un membre du Bureau

Il est fait appel à candidature pour le Bureau. M. Jean-Paul Girard se présente ; il n'y a pas d'autre candidature. Il est obtenu le nombre de voix suivantes :

Jean-Paul GIRARD : 51 voix  
Jean-Marc PIERRON : 1 voix

Le Conseil proclame le conseiller communautaire suivant, élu membre du Bureau : Jean-Paul GIRARD et le déclare immédiatement installé.

### 13. 2022-23 – Désignation des membres des commissions incomplètes de la CCPG

Le Conseil désigne les membres suivants des commissions incomplètes de la CCPG :

- Développement et innovation sociale : Joëlle PASQUET (50 voix) ;
- Petite enfance, enfance, jeunesse, CISPDP : Fabien BERCHER (46 voix pour Fabien Bercher, 2 voix pour Erick Bouteille, 1 voix pour Christine Berthelot) ;
- Scolaire : Fabien BERCHER (46 voix pour Fabien Bercher, 2 voix pour Olivier Citron, 2 voix pour Christine Berthelot).

### 14. 2022-24 – Désignation d'un représentant titulaire au sein du PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais

Le Conseil désigne, à la majorité, M. Pierre LAROCHE (49 voix pour Pierre Laroche, 1 voix pour Jean Gillet, 1 voix pour Jean-Marc Pierron) pour représenter la CCPG au sein du PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais.

### 15. 2022-25 – Renouvellement des représentants de la CCPG siégeant au sein de la commission de suivi du site Varo Energy

Le Conseil désigne, à l'unanimité, les membres suivants pour représenter la CCPG au sein de la commission de suivi du site Varo Energy :

<b>Titulaires (2)</b>
Michel MASSON
Christian BARRIER

Sortie de M. Girard Jean-Paul

### 16. 2022-26 – Conditions de maintien du régime indemnitaire en cas de congés pour inaptitude physique

Le Conseil décide, à l'unanimité (50 pour, 3 abstentions, 1 élu ne se prononce pas), d'abroger la délibération n° 2019-99 du 25 juin 2019 et de ne pas maintenir l'IFSE aux agents territoriaux en congé de longue durée ou de longue maladie. Le Conseil décide que le montant des primes et indemnités est calculé au prorata de la durée effective du service, en cas de temps partiel thérapeutique.

Retour de M. Girard Jean-Paul

### 17. 2022-27 – Adhésion à la mission chômage du Centre départemental de Gestion du Loiret

Le Conseil décide, à l'unanimité (53 votes pour, 2 abstentions), de confier la vérification des droits et le calcul de l'allocation d'aide au retour à l'emploi de leurs agents privés d'emploi, ainsi que le calcul des indemnités de licenciement de toute nature et indemnités de rupture conventionnelle, à la mission chômage du Centre départemental de gestion du Loiret.

### 18. 2022-28 – Modification des statuts du Syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret

Le Conseil approuve, à l'unanimité (50 votes pour, 1 abstention, 4 élus ne se prononcent pas), la modification des statuts pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret, telle que présentée.

#### **19. 2022-29 – Approbation du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) 2022-2028**

Le Conseil approuve, à l'unanimité (51 votes pour, 3 abstentions, 1 élu ne se prononce pas), le projet de CRST 2022-2028 pour un montant de 8 100 000 € sur 6 ans, répartis sur 6 axes, dont le dispositif « à vos ID », une enveloppe fongible et une enveloppe dédiée à l'animation territoriale du contrat (300 000 €) et donne mandat à la Présidente du PETR pour poursuivre les démarches de négociation et de contractualisation auprès de la Région Centre-Val de Loire, avec les 3 EPCI membres et la ville de Pithiviers.

#### **20. 2022-30 – Aide à la restauration du petit patrimoine de proximité : Cloches de l'église d'Augerville-la-Rivière**

Le Conseil approuve, à l'unanimité (53 votes pour, 1 abstention, 1 élu ne se prononce pas), le versement d'une aide de 2 000.00 € à la commune d'Augerville-la-Rivière, au titre de la restauration de son église.

#### **21. 2022-31 – Modification du Droit de Prémption Urbain (DPU) sur le territoire du Puiseautin**

Le Conseil modifie, à l'unanimité (52 votes pour, 3 élus ne se prononcent pas), le droit de préemption urbain tel que défini dans la délibération n° 2017-60, modifié la délibération n° 2017-172, en incluant dans les zones soumises au DPU, l'ensemble des U et AU du PLUi des Terres Puiseautines. Le Conseil donne délégation aux communes membres, pour l'exercice du DPU sur l'ensemble des zones précitées, à l'exception du périmètre de la zone d'activité classée en Ux et relevant de la compétence de la CCPG.

#### **22. 2022-32 – Avis sur le projet d'acquisition d'un bien par la commune de La-Neuville-sur-Essonne via l'EPFLI**

Le Conseil émet, à l'unanimité (46 votes pour, 1 abstention, 8 élus ne se prononcent pas), un avis favorable au projet d'acquisition des parcelles B275, A157 et A361, par la commune de La-Neuville-sur-Essonne, dans le cadre d'un portage foncier par l'EPFLI Foncier Cœur de France.

#### **23. 2022-33 – Avenant n°1 à la convention portant constitution d'une entente intercommunautaire**

Le Conseil approuve, à l'unanimité (52 votes pour, 3 élus ne se prononcent pas), l'avenant à la convention portant constitution d'une entente intercommunautaire

#### **24. 2022-34 – Octroi de subventions dans le cadre du règlement d'aides hors immobilier en faveur des très petites entreprises**

Le Conseil approuve, à l'unanimité (54 votes pour, 1 élu ne se prononce pas), le versement d'une subvention de 1 500.00 € en faveur de l'entreprise Métal Fusion, située à Malesherbes, dans le cadre du règlement d'aides hors immobilier en faveur des très petites entreprises.

#### **25. 2022-35 – Avenant n°2 à la convention APLEAT pour la mise en œuvre du dispositif « TAPAJ »**

Le Conseil se prononce, à l'unanimité, favorablement à la poursuite du partenariat avec l'APLEAT, dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif TAPAJ, sur le territoire de la CCPG et approuve les termes de l'avenant n°2 à intervenir à cet effet.

#### **26. Nouveau règlement intérieur des équipements sportifs reconnus d'intérêt communautaire (Hors BAF)**

Le Conseil reporte cette délibération à une séance ultérieure.

#### **27. 2022-36 – Modification du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours du Bassin d'Apprentissage Fixe (BAF)**

Le Conseil approuve, à l'unanimité (53 votes pour, 1 abstention, 1 élu ne se prononce pas), les modifications apportées au POSS et précise que celui-ci sera transmis à la DRAJES et au Préfet du Département.

#### **28. 2022-37 – Modification du Règlement de fonctionnement Multi Accueil Collectif et Familial**

Le Conseil valide, à l'unanimité (53 votes pour, 2 abstentions), les modifications proposées au règlement de fonctionnement du multi accueil « Fleur de Coton » et du service d'accueil familial « Jardin en herbes », telles que présentées.

#### **29. 2022-38 – Modification du règlement de fonctionnement de la commission d'attribution des places au multi accueil Fleur de Coton et service d'accueil familial Jardin en Herbes**

Le Conseil approuve, à l'unanimité (50 votes pour, 2 abstentions, 3 élus ne se prononcent pas), les modifications proposées au règlement de la commission d'attribution des places au multi accueil « Fleur de Coton » et du service d'accueil familial « Jardin en herbes ».

#### **30. 2022-39 – Modification du Règlement de fonctionnement de la Halte-Garderie « La Récré » et la Halte-Garderie Itinérante**

Le Conseil valide, à l'unanimité (53 votes pour, 1 abstention, 1 élu ne se prononce pas), les modifications proposées au règlement de fonctionnement des haltes garderies « La récré » et de la halte garderie itinérante, tels que présentées.

Beaune-la-Rolande, le 29 mars 2022

**La Présidente,  
Delmira DAUVILLIERS**

